Interpellation de Nicolas Shahshahani : une nouvelle Ã©tape dans la rÃ©pression du mouvement pro-palestinien en France

Description

Par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, le 19 mars 2026

Lâ??interpellation de Nicolas Shahshahani, vice-prÃ©sident de lâ??organisation EuroPalestine, relance le sujet du durcissement du traitement judiciaire des militants pro-palestiniens en France. Ã?gÃ© de 78 ans et malade sous traitement strice, le militant a Ã©tÃ© interpellÃ© Ã son domicile lors dâ??une perquisition tonitruante le 17 mars avant dâ??Ãªtre placÃ© en garde Ã vue dans le cadre dâ??une procÃ©dure pour Â« apologie du terrorisme Â», avant dâ??Ãªtre dÃ©fÃ©rÃ© devant le parquet. Il sera jugÃ© le 9 septembre 2026.

Une interpellation Ã lâ??aube

Six heures du matin. Huit policiers cagoulÃ©s font irruption au domicile de Nicolas Shahshahani. Sa compagne, Olivia ZÃ©mor, prÃ©sidente dâ??EuroPalestine, dÃ©crit une scÃ¨ne brutale : Â« *Les policiers immobilisent Nicolas, mâ??interdisant de mâ??approcher de lui. Puis se mettent Ã fouiller la maison mettant nos affaires sens dessus dessous.* Â» Elle dÃ©nonce Ã©galement un commentaire tenu lors de la perquisition : Â« *un des policiers se permet de dire â??Ils nâ??ont pas lâ??air dâ??aimer les juifsâ?•, avant de savoir que nous sommes juifs et que je lui fasse remarquer son amalgame dangereux entre juifs et politique israÃ©lienne.* Â» Lors de la fouille du domicile, aucun Ã©lÃ©ment incriminant nâ??a Ã©tÃ© dÃ©couvert : Â« Ni armes, ni drogue trouvÃ©es, mais deux

keffiehs brandis comme des trophÃ©es ! Â», ironise la militante. Elle ajoute que son compagnon a Ã©tÃ© emmenÃ© sans pouvoir prendre ses mÃ©dicaments : Â« *En lâ??emmenant sans lui laisser prendre ses mÃ©dicaments [â?¦] ils ont le culot de me dire â??On vous le ramÃ¨nera mercrediâ?•.* Â»

Une procÃ©dure disproportionnÃ©e

Elsa Marcel, avocate de Nicolas Shahshahani, jointe par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, critique vigoureusement lâ??intervention policiÃ¨re : Â« Ce qui est complÃ¨tement dÃ©lirant câ??est la disproportion des moyens utilisÃ©s [â?¦] huit policiers cagoulÃ©s qui ont tout cassÃ© chez eux [â?¦] ils auraient pu le convoquer en audition, il nâ??y avait aucune raison dâ??employer ces mÃ©thodes-lÃ . Â» Lâ??avocate insiste sur la situation mÃ©dicale du militant et dÃ©crit une procÃ©dure lourde pour des faits mineurs : Â« Tout cela pour un extrait dâ??un discours lors dâ??une manifestation le 7 octobre 2025 [â?¦] trois phrases qui ne posent aucune difficultÃ©. Â»

Joint par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, Nicolas Shahshahani revient sur son arrestation. Il confirme : Â« *Les policiers ont mon numÃ©ro de tÃ©lÃ©phone, mon adresse, ils auraient trÃ¨s bien pu me convoquer. Au lieu de Ã§a ils sont venus Ã huit, lâ??arme au poing, câ??est Ã©videmment un choix de leur part.* Â» Il dÃ©crit ensuite les objets saisis lors de la perquisition : Â« *Un inventaire Ã la PrÃ©vert : un chapeau noir que je portais lors du rassemblement, un sweatshirt avec Ã©crit dessus â??Free Palestineâ?•, des keffieh, quelques autocollants et un livre. Ils ont tout mis sous scellÃ©s.* Â» Sur son Ã©tat de santÃ©, il dÃ©nonce une prise en charge dÃ©faillante : Â« *Ils ont refusÃ© que je prenne mes mÃ©dicaments. Je nâ??ai eu ma dose du matin quâ??Ã 17h. Ensuite mes mÃ©dicaments ont Ã©tÃ© perdus lors des transferts. Mes besoins mÃ©dicaux ont Ã©tÃ© nÃ©gligÃ©s.* Â» En tout, lâ??homme a subi 36 heures de dÃ©tention, plusieurs auditions et un dÃ©ferrement au parquet. Il a Ã©tÃ© libÃ©rÃ© le 18 mars en fin dâ??aprÃ¨s-midi. Le parquet avait initialement requis un pointage rÃ©gulier au commissariat et une interdiction de manifester, mais il nâ??a pas Ã©tÃ© suivi par le juge des libertÃ©s.

DÃ¨s le 17 mars, EuroPalestine a appelÃ© un rassemblement de soutien devant le tribunal judiciaire de Paris le jour-mÃªme de lâ??interpellation. Un appel auquel ont rÃ©pondu de nombreuses personnes et auquel sâ??est jointe lâ??Association France Palestine SolidaritÃ© (AFPS) qui a dÃ©noncÃ© la multiplication des Â« procÃ©dures bÃ¢illons Â», la criminalisation de la solidaritÃ© avec la Palestine et une rÃ©pression croissante des militants.

Â« Lâ??apologie du terrorisme Â» au cÅ?ur des critiques

Au-delÃ de son cas personnel, Nicolas Shahshahani estime que la situation dÃ©passe largement son propre dossier : Â« *Je suis lucide : on est en prÃ©sence dâ??une offensive de taille contre tous les soutiens du peuple palestinien, qui sâ??est aggravÃ©e terriblement depuis le 7 octobre 2023, avec un recours gÃ©nÃ©ralisÃ© Ã cette loi sur lâ??apologie du terrorisme, que je considÃ¨re comme scÃ©lÃ©rate*. Â» Il dÃ©crit Ã©galement un usage systÃ©matique de mesures policiÃ¨res lourdes : Â« *Perquisitions, gardes Ã vue prolongÃ©esâ?¦ lÃ oÃ¹ il nâ??y a pas le dÃ©but dâ??une justification. Je ne me cache pas, je ne vais pas fuir, jâ??ai toujours rÃ©pondu aux convocations. Mais je ne suis pas*

le seul dans ce cas. En cellule, il y avait plusieurs jeunes gens arrÃªtÃ©s pour les mÃªmes raisons. Â»

Comme dans dâ??autres affaires rÃ©centes, les poursuites reposent sur la qualification dâ??Â« apologie du terrorisme Â». Depuis octobre 2023, son usage est de plus en plus contestÃ© : flou juridique sur la frontiÃ¨re avec la libertÃ© dâ??expression, extension Ã des discours politiques liÃ©s Ã Gaza et la crainte dâ??un effet dissuasif sur la parole militante. Cette Ã©volution sâ??inscrit dans le cadre de la circulaire du 10 octobre 2023 du garde des Sceaux Ã?ric Dupond-Moretti, appelant Ã une rÃ©ponse pÃ©nale ferme et une vigilance accrue sur les discours liÃ©s au Â« conflit Â».

Des affaires similaires, dont celle dâ??Omar Al Soumi, porte-parole dâ??Urgence Palestine, sont rÃ©guliÃ¨rement citÃ©es par les organisations de dÃ©fense des libertÃ©s publiques comme exemples dâ??une judiciarisation croissante du militantisme pro-palestinien. En juin 2025, Urgence Palestine, avec le soutien du Centre dâ??Ã©tude, de recherche et dâ??information sur les mÃ©canismes Ã lâ??origine du maldÃ©veloppement (CETIM), saisissait les mÃ©canismes de protection des droits humains de lâ??ONU pour dÃ©noncer la Â« mÃ©canique rÃ©pressive du gouvernement franÃ§ais Â» qui souhaitait dissoudre Urgence Palestine. Par un communiquÃ© du 18 mars 2026, Ã lâ??occasion de la 61e session du Conseil des droits de lâ??homme de lâ??ONU, Urgence Palestine et le CETIM annoncent saisir Ã nouveau les mÃ©canismes de protection des droits humains de lâ??ONU, pour dÃ©noncer Â« la criminalisation et persÃ©cution Â» dâ??Omar Alsoumi.

Lire aussi : Arrestation dâ??Omar Alsoumi : une nouvelle attaque contre la solidaritÃ©

Tags

1. apologie du terrorisme
2. europalestine
3. garde Ã vue
4. gÃ©nocide
5. justice
6. palestine
7. rÃ©pression

date crÃ©Ã©e
2026/03/19